



LIVRET DU
SUPER
ÉCOLIER

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

ÉDITO

Chers parents, chers élèves,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire 2026-2027, **la Ville de Cusset réaffirme son engagement constant en faveur de l'éducation, du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant.**

Le Plan Écoles 2030 se poursuit avec détermination dans l'ensemble de nos établissements. La modernisation des équipements pédagogiques continue, notamment avec le déploiement progressif des Écrans Numériques Interactifs de nouvelle génération, offrant aux enseignants et aux élèves des outils adaptés aux apprentissages d'aujourd'hui. Parallèlement, **la transformation des cours d'école s'accélère** : la végétalisation engagée contribue à créer des espaces plus agréables, favorables au jeu, à la détente et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Cet engagement en faveur de la transition écologique s'accompagne d'actions concrètes pour **améliorer le confort des élèves**, notamment à travers les travaux de rénovation énergétique permettant de réduire significativement les consommations et de garantir de meilleures conditions d'accueil.

La sécurité de vos enfants demeure une priorité absolue. Les aménagements réalisés aux abords des écoles, ainsi que les dispositifs pédagogiques comme le « **permis de rouler** », participent à un environnement plus sûr et à l'apprentissage des bons comportements dans l'espace public.

La Ville poursuit également son soutien aux projets éducatifs, culturels et sportifs. Les sorties scolaires, financées chaque année, permettent aux élèves de s'ouvrir au monde, de découvrir de nouveaux horizons et de s'épanouir à travers des expériences enrichissantes. Dans cette dynamique, le dispositif Cusset Vacances se

développe autour du sport, de la culture et de la nature, offrant aux enfants des activités variées tout au long de l'année.

Parce que bien grandir passe aussi par bien manger, nous continuons à renforcer notre politique en faveur d'une alimentation saine et équilibrée. Le travail engagé autour de la cuisine territoriale se poursuit, avec la volonté de proposer des repas composés de produits locaux, bio et de saison. Cet engagement s'accompagne d'une véritable éducation au goût et au bien manger, accessible à tous grâce à une politique tarifaire adaptée aux familles.

Enfin, les années 2026 et 2027 seront marquées par une grande cause municipale essentielle : le handicap mental. En lien étroit avec l'Éducation nationale, nous renforcerons les moyens dédiés à l'accompagnement des enfants concernés, notamment par une présence accrue de personnels formés, afin de garantir à chacun une scolarité inclusive et adaptée.

À travers l'ensemble de ces actions, la Ville de Cusset réaffirme sa volonté d'offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour apprendre, grandir et s'épanouir.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire 2026-2027.

Jean-Sébastien LALOY

Maire de Cusset

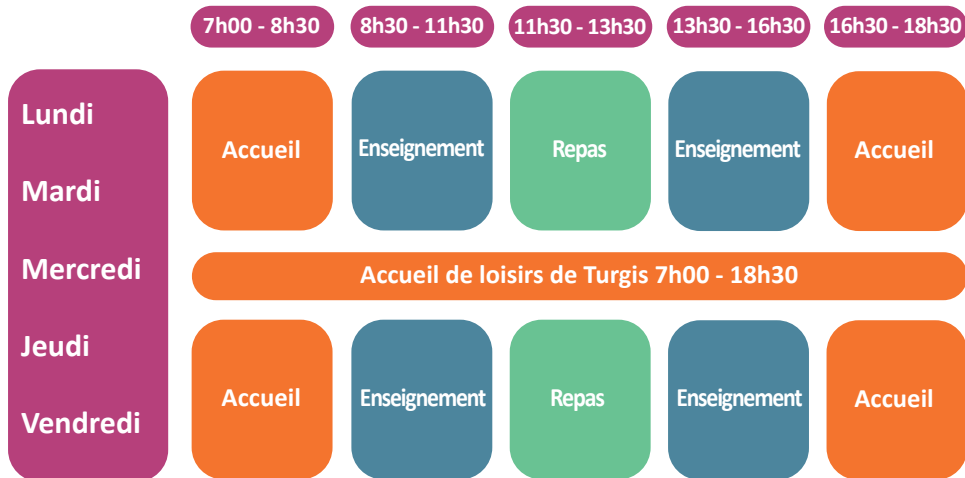
Vice-Président de l'agglomération Vichy Communauté

1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier

Annie DAVID

Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, à la jeunesse, à l'Enfance, à l'égalité des droits et à la lutte contre les discriminations

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE



CALENDRIER SCOLAIRE

2026-2027

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

SEPT. 2026	OCT. 2026	NOV. 2026	DÉC. 2026	JANV. 2027	FÉV. 2027	MARS 2027	AVRIL 2027	MAI 2027	JUIN 2027	JUIL. 2027	AOÛT 2027
M 1 RENTRÉE	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1
M 2	V 2 40	L 2	M 2	S 2	M 2	M 2	V 2 66	D 2	M 2	V 2	L 2
J 3	S 3	M 3	J 3 49	D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3 75	S 3	M 3
V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4 58	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4
S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	V 5	L 5	M 5 71	S 5	L 5	J 5 84
D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	S 6	M 6	J 6 6	D 6	M 6	V 6
L 7	M 7	S 7	L 7	J 7 54	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7
M 8	J 8 41	D 8	M 8	V 8	L 8	L 8	J 8 67	S 8	M 8	J 8 80	D 8
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9
J 10	S 10	M 10	J 10 50	D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10 76	S 10	M 10
V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11 59	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11
S 12	L 12	J 12 46	S 12	M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12 85
D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	S 13	M 13	J 13 72	D 13	M 13	V 13
L 14	M 14	S 14	L 14	J 14 55	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14
M 15	J 15 42	D 15	M 15	V 15	L 15	L 15	J 15 68	S 15	M 15	J 15 81	D 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16
J 17 38	S 17	M 17	J 17 51	D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17 77	S 17	M 17
S 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18 60	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18
S 19	L 19	J 19 47	S 19	M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19 86
D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	S 20	M 20	J 20 73	D 20	M 20	V 20
L 21	M 21	S 21	L 21	J 21 56	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21
M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	L 22	J 22 69	S 22	M 22	J 22 82	D 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23
J 24	S 24	M 24	J 24 52	D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24 78	S 24	M 24
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25 61	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25
S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	V 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26 87
D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	S 27	M 25	J 27 74	D 27	M 27	V 27
L 28	M 28	S 28	L 28	J 28 57	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28
M 29	J 29 44	D 29	M 29	V 29	D 29	L 29	J 29 70	S 29	M 29	J 29 83	D 29
M 30	V 30	L 30	M 30 53	S 30	D 31	M 30	V 30	D 30	M 30 79	V 30	L 30
	S 31		J 31			M 31		L 31		S 31	M 31 88

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.
 → Les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE CUSSET

Enfant cussétois

École au choix des parents.

Dans la limite des places disponibles.

Enfant dont un parent habite à Cusset

École au choix des parents.

Dans la limite des places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure

- Un parent est gérant d'un commerce à Cusset : sur présentation d'un extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Un parent travaille à Cusset : sur présentation d'un bulletin de paie de moins de 3 mois.
- Enfant accueilli par une assistante maternelle agréée cussétoise. Joindre une attestation employeur.

Inscription dans l'école souhaitée selon les places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école primaire publique à Cusset

Inscription dans le même groupe scolaire ou dans le même quartier selon les places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur inscrit(e) dans une classe spécialisée (ULIS-UE)

Inscription dans l'école de la fratrie : Louis-Liandon, Lucie-Aubrac ou Jean-Giraudoux.

Démarches

Pour toute première inscription dans une école maternelle ou élémentaire publique :

Si vous habitez Cusset

1. Inscription sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com, des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
2. Guichet Unique sur prise de rendez-vous au 04 70 30 95 45 ou accueil.enfance@ville-cusset.fr
3. Un certificat d'inscription est délivré sur présentation obligatoire du livret de famille, d'une attestation de domicile de moins de 3 mois et du carnet de santé de l'enfant.
4. Se rendre à l'école afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

Si vous n'habitez pas Cusset

1. Une demande de dérogation disponible sur l'espace Famille doit être remplie par vos soins signée par votre Mairie de résidence et retournée pour être signée si elle est validée.
2. Inscription sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com.
3. Guichet Unique - Enfance sur prise de rendez-vous au 04 70 30 95 45 ou accueil.enfance@ville-cusset.fr
4. Un certificat d'inscription est délivré sur présentation obligatoire du livret de famille, d'une attestation de domicile de moins de 3 mois et du carnet de santé de l'enfant.
5. Se rendre à l'école afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

STOP DÉSÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

La Ville de Cusset mène depuis 2024 des actions pour lutter contre le déséquilibre alimentaire chez les plus jeunes.

Interdiction des sodas, barres chocolatées et bonbons dans les écoles et Maisons de l'Enfance, goûters équilibrés dans les écoles et Maisons de l'Enfance, interventions de professionnels de santé et nutritionnistes, sensibilisation des parents et des enfants, sensibilisation au bien-manger et à l'équilibre alimentaire, ateliers et événements sport-santé, visites de la Cuisine locale de Cusset, formation des agents municipaux...

LA SANTÉ PASSE AVANT TOUT PAR
UNE BONNE ALIMENTATION.

GRANDE CAUSE MUNICIPALE 2026-2027

Handicap et santé mentale

Faire de la scolarisation des élèves en situation de handicap une exigence centrale constitue la grande cause municipale pour 2026-2027

En collaboration étroite avec l'Éducation nationale, la ville s'engage à renforcer les ressources dédiées et à assurer la présence de personnels mieux formés, capables d'accompagner chaque enfant de manière adaptée. Elle favorisera, lorsque cela est pertinent, l'inclusion en classe ordinaire tout en soutenant le développement de dispositifs spécialisés, en particulier pour les enfants autistes. L'objectif est d'offrir à chaque élève un parcours scolaire digne, inclusif et véritablement ajusté à ses besoins et à sa situation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Inscription

- L'inscription aux différentes activités proposées (**Restauration scolaire, maison de l'enfance, accueil du mercredi, séjours**) s'effectue à partir de votre Espace Famille. Pour plus d'informations et renseignements, le Guichet Unique - Enfance se tient à votre disposition par mail : accueil.enfance@ville-cusset.fr ou par téléphone au 04 70 30 95 45.
- L'inscription est possible dès la scolarisation de l'enfant.
- L'inscription nécessite la souscription d'une assurance. Pensez à vérifier votre contrat responsabilité civile.

Pour l'inscription se munir obligatoirement :

- du livret de famille.
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer).
- du carnet de santé de l'enfant (obligatoire : vaccins à jour pour inscriptions).
- de votre attestation CAF ou MSA ou à défaut avis d'impôts.
- des coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence.
- de la copie du jugement (en cas de garde alternée).

Merci de bien vouloir signaler tout changement d'adresse et de téléphone intervenant en cours d'année.



Mon Espace Famille

Pour simplifier les démarches des familles liées à la scolarité, au périscolaire, à la restauration mais aussi aux inscriptions au Conservatoire artistique, crèches et accueils de loisirs, l'Espace Famille est accessible depuis le site internet de la Ville.

**www.ville-cusset.com
04 70 30 95 45**

SAVOIR ROULER À VÉLO

à Cusset, c'est permis !

SAVOIR
ROULER

SAVOIR
CIRCULER

EN TOUTE
SÉCURITÉ

Conception : Ville de Cusset / Photo : Shutterstock / Ne pas jeter sur la voie publique / mars 2021

Dans la continuité de notre Plan Ecoles 2030 et dans le cadre du développement des voies cyclables sur notre commune, la Ville de Cusset a mis en place un permis de rouler à destination de tous les élèves de CM1 de Cusset (écoles publique et privée).

**UNE INITIATIVE GRATUITE
POUR LES FAMILLES**

**UN APPRENTISSAGE
ENCADRÉ PAR DES
ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS**

**UN PERMIS EN TOUTE
SÉCURITÉ AVEC DU MATÉRIEL
ADAPTÉ (VÉLO, CASQUE, GILET...)**

10H D'APPRENTISSAGE RÉPARTIES EN 3 BLOCS :

1

APPRENDRE LES FONDAMENTAUX DU VÉLO

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme.

2

DÉCOUVRIR LA MOBILITÉ À VÉLO EN SITUATION SÉCURISÉE

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme ou un parcours de sécurité routière.

3

SAVOIR ROULER À VÉLO EN SITUATION RÉELLE

Une ou deux séances (soit deux heures) sur la voie publique.

RESTAURATION SCOLAIRE



En Bref...

Horaires

11h30 - 13h30

Inscription et réservation

Sur l'Espace Famille :
www.ville-cusset.com

Paiement

À réception de la facture

Cotisation annuelle

CAF : 1€ par enfant

Inscription

Tous les enfants accueillis à la journée peuvent bénéficier de la restauration.

Seules seront validées les inscriptions pour lesquelles la famille sera à jour des paiements de l'année scolaire qui précède. L'inscription se fait sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com ou au Guichet Unique.

Les offices de restauration se trouvent dans les écoles ou à proximité. Toutes les demandes d'inscription intervenant dans le courant de l'année, y compris celles occasionnelles, sont reçues obligatoirement en Mairie au Guichet Unique - Enfance.

Inscription par abonnement régulier

L'inscription se fait sur la base du système d'un abonnement mensuel, avec des jours de présence définis et fixes par semaine, selon les possibilités ci-après :

Abonnement pour 1, 2, 3 ou 4 repas hors mercredi.

Les réservations ou annulations de repas sont possibles jusqu'au vendredi 17h30 non pas pour la semaine qui suit mais pour les semaines suivantes.

Inscription occasionnelle

L'inscription est considérée comme occasionnelle lorsque la présence n'est pas définie à jour fixe.

L'inscription doit intervenir au plus tard la veille avant 17h30, jour ouvré, soit le vendredi pour le lundi.

Réservations et modifications sur l'Espace Famille

Jusqu'au dimanche minuit, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante. Passé ce délai, aucune modification ou réservation possible de l'agenda.

Vous serez alors facturé selon une tarification occasionnelle. Veuillez contacter le Guichet Unique par mail à : accueil.enfance@ville-cusset.fr



Allergie, traitement et contre-indication

L'accueil de l'enfant à la restauration scolaire ne sera possible qu'avec la signature, au préalable, d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) établi entre la famille, le médecin et/ou spécialiste et la Ville de Cusset. Le PAI transmis à l'école reste un document établi avec le médecin scolaire pour une application pendant le temps de l'école.



Absence

Les absences de 1, 2 et/ou 3 jours **ouvrés consécutifs** seront facturées. Au-delà de cette durée, la non facturation intervient sur production d'un certificat médical.

Non facturation

La non facturation intervient dans les cas suivants :

- départ définitif de l'établissement scolaire (copie du certificat de radiation)
- sorties scolaires (si le repas n'est pas fourni par la Cuisine Locale de Cusset)
- en cas de grève :
 - lorsque l'école est fermée ;
 - lorsque la classe est fermée ;
 - lorsqu'un enseignant est gréviste.
 - lorsqu'un enseignant est malade et non remplacé.

Menus

Les menus sont affichés à l'entrée de chaque école, chaque restaurant scolaire et chaque Maison de l'Enfance.

Ils peuvent également être consultés, sur www.ville-cusset.com > Vivre > Enfance > Restauration Scolaire.

Croquez Cusset avec la Cuisine Locale...

La Cuisine Locale assure la fabrication et la livraison de plus de 2000 repas par jour pour les écoles des communes de Cusset, Vichy, Bellerive-sur-Allier et du Vernet. Quotidiennement, 16 personnes travaillent pour fournir des plats savoureux, de qualités, répondant aux enjeux de la loi EGALIM. À cet effet, le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Cuisine locale est centré sur la santé des enfants avec une volonté forte de proposer un maximum de produits locaux et/ou bio et limiter les perturbateurs endocriniens.

La Cuisine Locale souhaite fournir 100% de repas issus de produits bio et/ou locaux et/ou sous signe officiel de qualité.

La Cuisine Locale œuvre avec le personnel affecté sur le temps du repas (agents des offices de restauration, animateurs, ATSEM) à la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire et à l'éducation au goût. Cette dynamique renouvelée chaque année, permet d'ajuster les quantités, les recettes et de proposer des menus adaptés aux enfants dans le respect des obligations nutritionnelles.

Afin de découvrir les coulisses de la préparation des repas, la Cuisine Locale n'hésite pas à ouvrir ses portes aux visiteurs.

Cuisine Locale de Cusset

2 Boulevard du Bicentenaire - 03300 Cusset
04 70 97 18 30 - stephane.lebigre@cuisinelocale.fr

Aide aux frais de restauration proposée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Selon votre situation financière, si vous résidez à Cusset, vous pouvez vous adresser au CCAS de Cusset. Pour déposer un dossier de prestation pour la restauration scolaire auprès du CCAS, l'inscription à la restauration doit être faite obligatoirement sur votre Espace Famille.

Attention ! Seuls seront étudiés les dossiers pour lesquels les familles seront à jour des paiements. La prise en charge partielle de la restauration est soumise à un barème de prestations.

Les dossiers de prestations peuvent être déposés par tous les habitants de Cusset ayant des difficultés financières. Les enfants doivent être scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

Le CCAS prend en charge **uniquement** l'inscription par abonnement régulier.

L'inscription se fait sur la base du système d'abonnement mensuel calendaire, avec des jours de présence définis et fixes par semaine, selon les possibilités ci-après : abonnement pour 1,2, 3 ou 4 repas hors mercredi.

Dès lors qu'un repas est commandé, il est dû. Les absences de 1,2 et 3 jours seront facturées. Au-delà de cette durée, la non-facturation intervient sur production d'un certificat médical.

Le dossier de prestation est valable pour un semestre (de septembre à fin février). Il doit être renouvelé obligatoirement pour le 2^{ème} semestre (de mars à juillet) sous condition d'être à jour de règlements de toutes les factures émises.

Pièces obligatoires à fournir :

- Justificatifs de ressources des 3 derniers mois (France Travail, CAF, 3 derniers bulletins de salaire) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Justificatifs de pension alimentaire ou notification CAF pour ASF.

Contact : CCAS de Cusset

Tél : 04 70 34 15 72 / ccas@ville-cusset.fr



MAISON DE L'ENFANCE

En Bref...

Horaires

Lundi, mardi, jeudi

et vendredi :

7h00 > 8h30

16h30 > 18h30

Il est impératif de respecter les horaires

Inscription et réservation

Sur l'Espace Famille :

www.ville-cusset.com

Paiement

À réception de la facture

(voir modalités page 16)

Tarifs

Selon les revenus

Plus d'informations sur caf.fr

+ 1€ par séance pour les extérieurs

Réservations/Modifications

La veille avant 17h30, jour ouvré,
soit le vendredi pour le lundi.

Attention aux jours fériés



Accueil du soir - Ecole Louis-Liandon

Pour les enfants du CE2 au CM2 de l'école Louis-Liandon, l'accueil du soir se fait à l'école dans la salle rose.

Inscription

L'inscription s'effectue sur l'Espace Famille :

www.ville-cusset.com ou auprès du Guichet Unique - Enfance. Tous les enfants des écoles publiques de Cusset peuvent s'inscrire aux accueils périscolaires.

Absences

Les absences doivent être signalées au plus tard la veille du jour concerné, avant 17h30.

En dehors de ce délai, la non facturation interviendra sur présentation d'un certificat médical à communiquer dans les jours qui suivent le retour de l'enfant.

Toute absence non signalée dans les délais sera facturée (sauf en cas de grève ou de fermeture de la classe ou de l'école).

Retards / non réservation

En cas de retards répétés pour venir chercher l'enfant ou de non-réservation, le Pôle Enfance et Solidarité se réserve le droit de ne plus l'accueillir.

STOP HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**VICTIME OU TÉMOIN ?
APPELEZ LE NUMÉRO NATIONAL**

3018

Service & appel
gratuits



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui habitent ou sont scolarisés dans les quartiers politique de la ville sur Cusset et Vichy. Il permet d'accompagner les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés de tous ordres, en proposant des accompagnements dans les domaines divers qui peuvent être scolaires, culturels, sportifs, santé, éducatifs...

Les familles sont orientées sur le dispositif par les institutions (un directeur d'école, une assistante sociale de secteur...) qui repèrent un frein à la réussite, afin que le PRE apporte des réponses innovantes, reposant sur des parcours individualisés, avec une approche globale des difficultés et en impliquant systématiquement les parents.

Le Programme de Réussite Éducative est financé par les Villes de Vichy et Cusset, Vichy Communauté et l'Etat à travers l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE VICHY ET CUSSET

Virginie Paulet, coordinatrice du dispositif

Rima Khazerouni, référente familles

04 70 30 43 63 - 06 37 42 44 27



ACCUEIL DU MERCREDI

En bref...

Forfaits proposés

Forfait matin avec ou sans repas,
Forfait après-midi avec ou sans repas,
Forfait journée avec ou sans repas.

Temps d'arrivée

Matin : 7h00-9h00
Après-midi avec repas : 11h30
Après-midi : 13h30

Temps de départ

Matin sans repas : 11h45-12h30
Matin avec repas : 13h30
Après-midi : 17h00-18h30
Il est impératif de respecter les horaires.

Inscription et réservation

Sur l'Espace Famille :
www.ville-cusset.com

Paiement

A réception de la facture

Tarifs

Accueil selon les revenus.
Plus d'informations sur caf.fr

Réservations/Modifications

48h avant l'activité.

Attention aux jours fériés

Inscription

L'inscription de l'enfant, domicilié ou scolarisé à Cusset, se fait sur l'Espace Famille ou auprès du Guichet Unique. Pour les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame, un justificatif de scolarité doit être présenté.

Transport

Une navette, encadrée par des animateurs, est mise en place uniquement pour les **personnes n'ayant pas de moyen de déplacement** :

Navette aller

- **8h15** Centre la Passerelle  **8h30** Mairie de Cusset  Turgis
- **13h15** Centre La Passerelle  **13h30** Mairie de Cusset  Turgis

Navette retour

- **17h00** Turgis  **17h15** Mairie de Cusset  **17h30** Centre La Passerelle

Retards / non réservation

En cas de retards répétés pour venir chercher l'enfant, ou de **non-réservation** le Pôle Enfance et Solidarité se réserve le droit de ne plus accueillir votre enfant.

Absences

Les absences justifiées et signalées ne donnent pas lieu à facturation, uniquement dans les cas suivants :

- Absence signalée deux jours ouvrés avant l'accueil, (au plus tard le lundi avant 17h30),
- Maladie sur présentation d'un certificat médical.

Toute présence ou absence doit être signalée deux jours ouvrés avant le jour concerné. Aucune inscription ne sera possible au-delà de ce délai. Toute réservation annulée en dehors des délais est due.

VACANCES SCOLAIRES

Séjours

Des séjours sont organisés pour les enfants (du CP au CM2) et les collégiens habitants ou scolarisés sur la commune de Cusset, chaque première semaine des vacances de :

- automne
- hiver
- printemps

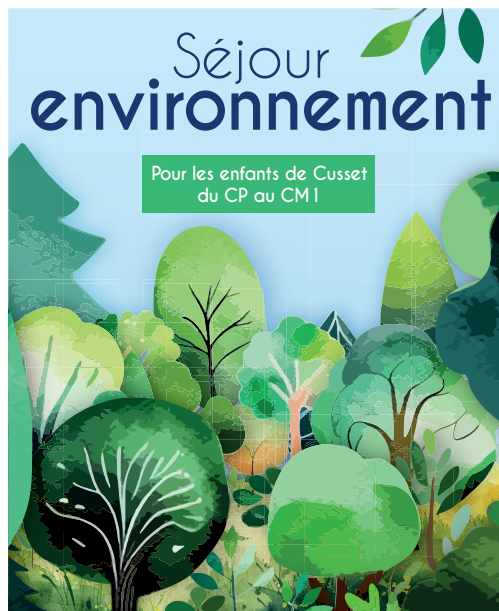
Renseignements / Inscriptions

- Sur l'Espace Famille :
www.ville-cusset.com.

Inscription obligatoire pour la semaine.

Tarif : 10€/jour (repas compris)

Attention, les places sont limitées.



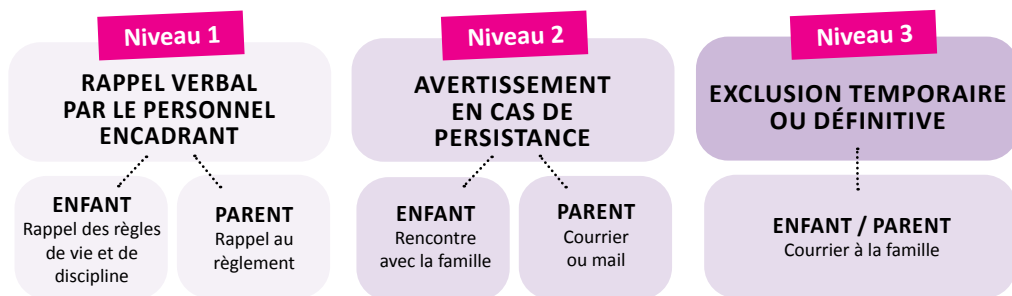
RÈGLES DE VIE, DISCIPLINE ET SANCTIONS

Le respect des règles de vie collective s'impose à chaque enfant ainsi qu'à sa famille.

Si l'enfant bénéficie de droits, il a également des devoirs et doit adopter un comportement compatible avec la vie en collectivité. Les parents sont pleinement associés à cette démarche éducative et s'engagent à soutenir les actions mises en œuvre par le service. Un dialogue entre la famille, l'enfant et l'équipe encadrante est privilégié afin de rappeler les règles, d'accompagner l'enfant dans la compréhension de ses actes et de favoriser une évolution positive de son comportement.

En cas de manquements répétés ou graves au règlement, des mesures éducatives, un avertissement et/ou une sanction disciplinaire pourront être appliqués conformément aux règles en vigueur. Ces mesures seront expliquées à l'enfant et à ses parents lors d'un échange avec le responsable du service animation et/ou le coordinateur du site, dans une démarche éducative et responsabilisante.

Manquement au règlement	Enfant	Parents
Comportement bruyant et irrespectueux envers les personnes et les biens	x	x
Refus d'obéissance	x	
Remarques déplacées	x	x
Agressivité	x	x
Non-respect des biens et des personnes	x	x
Comportement provocant ou insultant	x	x
Dégradation du matériel mis à disposition	x	x



Sanctions immédiates

Exclusion temporaire (3 jours) suite à :

- des menaces vis-à-vis des personnes ;
- des dégradations volontaires de biens.

Exclusion définitive* suite à :

- agression physique envers les autres élèves ou le personnel ;
- dégradations importantes ;
- vol.

Pour une exclusion, la facturation des activités (restauration scolaire, mercredi, périscolaire et séjours) est maintenue.



*accompagnée d'une plainte éventuelle auprès des juridictions compétentes.

RÈGLEMENT FINANCIER

Règlement financier

Suivant les activités consommées, vous recevrez une facture (restauration scolaire et périscolaire) sur votre Espace Famille.

Pour régler vos factures, plusieurs possibilités :

- Prélèvement automatique (sur présentation d'un RIB auprès du Guichet Unique)
- Mon Espace famille sur www.ville-cusset.com
- En ligne avec Carte bancaire sur www.payfip.gouv.fr
- Sur votre facture, payable par QRCode dans les bureaux de tabac (adresses disponibles auprès du Guichet Unique).
- Par chèque libellé à l'ordre du SGC Vichy

Impayés

Le Trésor Public se charge de la mise en recouvrement des impayés.

Le paiement des factures (hors prélèvement automatique) doit se faire à réception de la facture. Faute de paiement, vous vous exposez à des poursuites entraînant des frais d'huissiers.

Factures

Toute contestation liée à la facturation doit être communiquée au Pôle Enfance et Solidarité par mail à : emmanuelle.auclerc@ville-cusset.fr dans le mois suivant la réception de la facture.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Le non-paiement des factures de l'année précédente ne permettra pas l'inscription de l'enfant aux activités.





LA VILLE DE CUSSET AUX CÔTÉS DES ÉCOLIERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un budget par enfant

La Ville alloue chaque année l'équivalent de 1 729€ pour chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles de la commune et 650€ pour les élèves de primaires.

Les classes de découverte

La Ville de Cusset prévoit un budget annuel de 11 000€ destiné à soutenir les écoles dans leur projet pédagogique et de permettre aux écoliers des sorties et séjours scolaires.

Nouvelles technologies

Depuis 2024, la commune procède au remplacement des tableaux interactifs (TNI) par des Écrans numériques interactifs (ENI). Ce programme, déployé sur quatre ans, permettra d'équiper toutes les classes en ENI tout en formant les professeurs à leur utilisation.



TOUTE L'ANNÉE DES ACTIVITÉS

À la Médiathèque : l'équipe des bibliothécaires œuvre tout au long de l'année auprès des élèves afin de promouvoir la lecture. Ces accueils à la médiathèque sont l'occasion de participer aux nombreuses activités proposées comme les lectures « coup de coeur » ou les lectures thématiques demandées par les enseignants, des présentations ludiques avec le « Voyage lecture », mais aussi la participation au concours national « Les petits champions de la lecture » ou encore à travers le festival BD « Venez buller à Cusset ».

Au Théâtre : chaque année, l'équipe du Théâtre réserve des spectacles proposés sur le temps scolaire. Ces événements permettent aux enfants de découvrir le théâtre et d'appréhender l'univers du spectacle souvent au gré d'ateliers de médiation culturelle.





Aux jardins de la contrée de Gauvin : cet écrien de verdure est le refuge des oiseaux et des abeilles. Sur place, un animateur fait découvrir aux enfants l'art de l'apiculture tout en les initiant au respect de l'environnement et à la biodiversité.



La Tour prisonnière et les souterrains : Cusset est une véritable mine d'histoire. Tout autour de nous, la ville offre un patrimoine témoin du riche passé médiéval de la commune. Des visites guidées de la Tour et des souterrains permettent aux enfants, sur un parcours adapté, d'appréhender l'exceptionnelle histoire de Cusset la Royale.

Du sport à l'école : bien que ça ne soit pas une obligation, la Ville met à la disposition des écoles deux ETAPS (éducateurs sportifs) qui sont en charge de l'apprentissage du sport durant le temps scolaire. En parallèle, la commune entretient un énorme patrimoine sportif (stades, pistes, salles...) qu'elle met à disposition ainsi que tout l'équipement nécessaire pour une bonne initiation.



Le conservatoire de Vichy Communauté

Le conservatoire de Vichy Communauté est un lieu dédié à l'apprentissage et à la découverte des arts, accessible à tous les jeunes curieux et passionnés. Il propose un enseignement de qualité en musique et théâtre, encadré par des professeurs diplômés et attentifs à l'épanouissement de chaque enfant. L'éveil musical est accessible pour les enfants inscrits en moyenne section, grande section et CP. La pratique des autres disciplines débute à partir de 7 ans.

Ecole Maternelle Jean-Zay

Directeur : Robert CHAYLA
19, rue Liandon 03300 CUSSET
04 70 98 47 04
maternelle.jzay.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Élémentaire Louis-Liandon

Directeur : Jean-Philippe ROUX
28, rue Liandon 03300 CUSSET
04 70 98 39 33
ecole.liandon.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire de Chassignol

Directeur : François ALAIS
Chemin des Picards 03300 CUSSET
04 70 98 57 58
ecole.chassignol.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire Jean-Giraudoux

Directrice : Corinne MICAUD
Rue Jean-Epinat 03300 CUSSET
04 70 98 43 19 (Maternelle)
04 70 98 14 68 (Elémentaire)
ecole.jgiraudoux.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire Lucie-Aubrac

Directrice : Françoise AVEDISSIAN
Allée Mesdames 03300 CUSSET
04 70 98 89 71
ecole.lucie-aubrac.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole privée Notre Dame

Directeur : Damien DUPUY
Allée Berthomier 03300 CUSSET
Tél : 04 70 98 77 02
Fax : 04 70 98 28 43
contact@isc03.com

Accueils périscolaires / Maisons de l'Enfance (ME)

ME Chassignol : 04 70 98 77 89
ME Jean-Giraudoux : 04 70 97 56 46
ME Chambon : 04 70 30 51 18
ME Lucie-Aubrac : 04 70 31 67 66
Accueil de Loisirs de Turgis : 04 70 98 17 83
Séjours : 06 89 22 89 27

Autres

Cuisine Locale de Cusset : 04 70 97 18 30
Centre Médico - Scolaire : 04 70 97 25 25
Centre social La Passerelle : 04 70 97 25 90
Inspection Académie Vichy I : 04 70 58 70 34
RASED : 06 62 33 03 36
Programme de Réussite Educative : 04 70 30 43 63

GUICHET UNIQUE PÔLE ENFANCE ET SOLIDARITÉ

Mairie de Cusset
Place Victor-Hugo
03300 Cusset



Espace Famille sur
www.ville-cusset.com



accueil.enfance@ville-cusset.fr



Tél fixe : **04 70 30 95 45**

